



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 72318

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'étonne auprès de M. le ministre de la culture et de la communication que la langue française ait été ignorée lors des communications relatives aux jeux Olympiques par le CIO, alors que le Premier ministre du Royaume-Uni s'était exprimé en français. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle à cet égard.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'usage de la langue française dans les milieux olympiques, notamment dans les communications publiques concernant la préparation des Jeux. Vu le lien historique de la France avec le renouveau de la tradition olympique, le Gouvernement porte le plus grand intérêt à la présence de notre langue et déploie des moyens importants, aussi bien humains que matériels, aux fins de faire respecter l'article 27 de la charte olympique, instituant le français et l'anglais langues officielles. Le Gouvernement veillera à la place du français aux Jeux de Turin, puis au Jeux de Pékin en 2008. Une convention relative à l'usage de notre langue a été signée le 29 juin 2005 entre le gouvernement français et le comité d'organisation des Jeux d'hiver (TOROC) pour définir de façon concertée des programmes d'actions ciblées (brochures bilingues, opérations de sensibilisation des journalistes, création de sites internet en français). De tels programmes avaient déjà été mis en oeuvre pour les Jeux d'été de Sydney en 2000, les Jeux d'hiver de Salt Lake City en 2002 et les Jeux d'Athènes en 2004. En prévision des Jeux d'été de Pékin en 2008, l'ambassade française et les postes consulaires français en Chine mettent dès à présent en place des formations en français. Notre pays agit également par l'intermédiaire de la francophonie multilatérale. La rencontre à Lausanne, en mars 2005, du secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, M. Abdou Diouf, et du président du Comité international olympique (CIO), M. Jacques Rogge, ainsi que la nomination de Mme Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec, comme grand témoin de la francophonie aux Jeux d'hiver de Turin en février 2006, sont autant d'éléments permettant de rappeler que la langue française est une composante essentielle de la tradition olympique. La France soutient les efforts de la francophonie pour valoriser le français dans la pratique du sport et dans la couverture des événements sportifs. Elle facilite la mobilisation, autour de cet objectif, des 63 États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). L'action conjuguée des institutions françaises et des instances ou opérateurs francophones permettra d'influer en ce sens sur le processus olympique, notamment par des interventions auprès du CIO, des organes de presse et des sportifs eux-mêmes en faveur de l'usage du français. Sur un plan plus général, l'usage du français par un chef d'État ou de Gouvernement étranger, lors d'une intervention publique dans une enceinte internationale, atteste le bien-fondé de la mobilisation du Gouvernement pour consolider le statut mondial du français. La place insuffisante donnée au français dans les communications du CIO témoigne, quant à elle, de la nécessité de renforcer la présence francophone au sein de cette organisation et de veiller davantage au respect du statut dont y bénéficie notre langue.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72318

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7770

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 492